

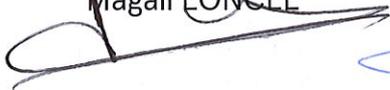
Publiée le 7.06.2023

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES 1 rue Guéritot 14370 ARGENCES ☎ 02 31 15 63 70</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</p> <p>L'an deux mille vingt-trois le 1^{er} juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Janville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.</p>																				
<p>Date de convocation : 26.05.2023 Date d'affichage 26.05.2023</p> <p>-----</p> <table border="0"> <tr> <td colspan="2">Nombre de conseillers :</td> </tr> <tr> <td>En exercice</td> <td>39</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>Titulaires</td> <td>26</td> </tr> <tr> <td>Suppléants</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Pouvoirs</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>19h23 Arrivée titulaire</td> <td>+1</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>34</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td>20</td> </tr> </table>	Nombre de conseillers :		En exercice	39	Présents	27	Titulaires	26	Suppléants	1	Pouvoirs	6	Votants	33	19h23 Arrivée titulaire	+1	Votants	34	Quorum	20	<p>Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Magali LONCLE, Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK (arrivé à 19h23), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés : Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir à Dominique DELIVET), Florence GUERIN (pouvoir à Richard MARTIN), Florence SERANDOUR (pouvoir à Régine ENEE), MM. Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE (pouvoir à Magali LONCLE), Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, William HERFORT, Mmes Coralie ARRUEGO (pouvoir à Sylvie SALLE), Alexandra LEPINAY (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. Alexandre PIGEONNIER, Alain BOHEME.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Magali LONCLE</p>
Nombre de conseillers :																					
En exercice	39																				
Présents	27																				
Titulaires	26																				
Suppléants	1																				
Pouvoirs	6																				
Votants	33																				
19h23 Arrivée titulaire	+1																				
Votants	34																				
Quorum	20																				
<p>Délibération n° 2023 / 95 Objet : OTRI – Attribution de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative et du tri à la source des biodéchets</p> <p>Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 23 mars 2023, a voté le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre d'un nouveau schéma de gestion des déchets ménagers incluant la mise en place du tri à la source et d'une collecte séparée des biodéchets et la mise en place de la tarification incitative. Après consultation et analyse, il convient de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.</p> <p>M. Ouin précise la répartition des prestations qui seront exécutées par les différents membres du groupement, ainsi que leurs montants.</p> <p>Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>↳ Décide de retenir l'offre du groupement conjoint composé du cabinet Calia Conseil, mandataire, de l'association Régionale Biomasse Normandie, du cabinet Pintat avocats et de l'agence Cités Plume, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 205 550 € HT ;</p>																					

↳ Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Magali LONCLE



Le Président,
Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.